

**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES
MAJEURS**

Agir face aux dangers !

Nous sommes tous concernés.



**Commune de CATENOY
(Oise)**

Document à conserver

-Edition de janvier 2019-

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Le territoire communal n'étant pas à l'abri de certains dangers, le citoyen a droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

La commune de CATENOY est concernée par un risque technologique. Même si la probabilité de survenance d'un incident grave à l'usine chimique ADDIVANT est faible, il convient d'en informer les habitants.

Le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs précise notamment les actions préventives, l'alerte à la population et les mesures de sauvegarde.

Avoir le bon réflexe au moment opportun permet à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours.

Le Maire,

Michel RUBÉ

Qu'est-ce qu'un DICRIM ?

Le document d'information Communal sur les Risques Majeurs est un outil de communication destiné à présenter les risques majeurs sur la commune de CATENOY et les consignes de sécurité à suivre en cas d'événement grave.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

C'est l'apparition, parfois soudaine et imprévisible, d'un événement potentiellement dangereux dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement et dépasser les capacités de réaction de chacun.

Le rôle du Maire ?

Le Maire est responsable des opérations de secours en tant que directeur des opérations de secours ; lorsque le sinistre n'excède pas le territoire de la commune et ne fait pas l'objet du déclenchement d'un plan d'urgence.

Les risques sur CATENOY ?

Risques technologiques

Activités industrielles

Risques naturels :

Mouvements de terrain,
Tempête, canicule, grand froid, feux

Risque pandémique,

Risques techniques

Transport de matières dangereuses.

Alerte attentat

RISQUE TECHNOLOGIQUE



La commune de CATENOY est concernée par le risque technologique, dû à la présence de la société ADDIVANT implantée rue du Trou Bleuët, site chimique classé SEVESO seuil haut.

Deux types de risques :

- risque d'explosion dû au stockage de gaz sous pression (isobutène),
- risque toxique pouvant résulter d'une fuite de bichlorure de soufre.

Les actions préventives dans la commune :

- l'usine fait l'objet d'un PPI (Plan Particulier d'Intervention), prescrit par l'arrêté préfectoral de mai 2009,
- l'élaboration d'un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) a été prescrite par l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2009.
- la surveillance, les avis, les divers contrôles sont assurés par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), ainsi que par l'ensemble des services préfectoraux pour faire appliquer les divers textes générant la réglementation en vigueur.

RÉFLEXES :

AVANT :

- Bien lire la brochure d'information conçue par l'industriel en collaboration avec la Préfecture (cette brochure est tenue à disposition de la population en mairie, et est consultable sur le site www.catenoy.fr).

PENDANT :

- Se confiner à domicile,
- chercher un abri (pour les personnes à l'extérieur),
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, vos enfants sont en sécurité à l'école, à l'extérieur vous pouvez vous mettre en danger, et gêner l'intervention des secours,
- écouter la radio Contact FM 88.3,
- ne pas téléphoner (ni à l'usine, ni en mairie).

CES CONSIGNES SONT ANNULÉES EN CAS D'ÉVACUATION (sur ordre uniquement).

MOUVEMENTS DE TERRAIN



La commune de CATENOY se trouve en zone de sismicité 1 (très faible).

REFLEXES

AVANT :

- Détecter les signes précurseurs (fissures dans les murs, terrains ondulés, fissurés,...)
- En informer les autorités,
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.

PENDANT :

- S'informer et respecter les consignes des secours données par la mairie.
- Fuir la zone dangereuse, ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé car il y a un risque d'effondrement.
- S'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres afin de se protéger la tête.

APRES :

- Evaluer les dégâts et les dangers et s'en éloigner.
- En informer les autorités.
- Vérifier les canalisations d'eau potable.



Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri



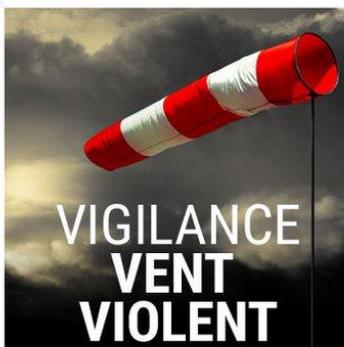
Ne vous promenez pas sur le littoral ou en forêt



Arrêtez toute activité en plein air



Ne prenez pas la mer, ne vous mettez pas à l'eau et stoppez toute activité nautique



En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers



Sur route et autoroute, limitez votre vitesse, en particulier caravanes et attelages



Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés



N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol



- **INFORMEZ-VOUS** auprès des autorités et de Météo France
- **SUIVEZ** les comptes officiels sur les réseaux sociaux
- **RESPECTEZ** les consignes données par les autorités



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| [@Place_Beauvau](#) | [/ministere.interieur](#) | [@ministere_interieur](#) | [www.interieur.gouv.fr](#)

TEMPETES



Une tempête est une perturbation atmosphérique.
Les dommages causés par les tempêtes s'élèvent à plusieurs dizaines de morts et à des centaines de millions d'euros de réparation par an.

Elles peuvent se traduire par :

- Des vents tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire.
- Des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrain et coulées boueuses.

REFLEXES

AVANT :

- Suivre la météo.
- Rester informé.
- Ranger ou fixer les objets sensibles.
- Rejoindre un abri.
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et une réserve en alimentation et en eau potable.
- Débrancher les appareils électriques et antennes de télévision.

PENDANT :

- Limiter les déplacements.
- Penser à des moyens de communication.
- Eloignez-vous des arbres.
- Ne pas monter sur les toits.
- En cas d'obligation de déplacement, éviter les secteurs forestiers, signaler votre départ et destination à vos proches.

APRES :

- Vérifier les canalisations d'eau potable.
- Informer les autorités de tout danger observé.



CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



MOILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE
D'ALCOOL



BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOILETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES

CANICULE

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications. Les personnes âgées et les enfants exposés à la chaleur sont particulièrement en danger. Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie – température supérieure à 40°C avec altération de la conscience). En ce qui concerne l'enfant et l'adulte, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.

REFLEXES

AVANT :

- Pour les personnes âgées, isolées ou handicapées se faire connaître auprès des services municipaux
- S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles.
- Ecouter les bulletins météo à la radio.

PENDANT :

- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation.
- Boire environ 1,5 L d'eau par jour ; ne pas hésiter à prendre de l'eau sous forme solide en consommant des fruits voire de l'eau gélifiée.
- Ne pas consommer d'alcool, ni de boissons à forte teneur en caféine ou en sucre.
- Manger normalement même en l'absence de sensation de faim.
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur.
- Passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé (supermarchés, cinémas, etc.).
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée (11h-21h).
- Donner de ses nouvelles à son entourage et ne pas hésiter à voir son médecin traitant ou à demander de l'aide à ses voisins dès que cela est nécessaire. Contacter le SAMU en appelant le 15 en cas d'urgence

GRAND FROID – NEIGE ET VERGLAS



REFLEXES

AVANT :

- Dès l'alerte de Météo France :
- Limitez vos déplacements.
- Prévoyez de quoi subvenir à vos besoins pendant plusieurs jours.
- Prenez contact avec vos voisins pour une éventuelle entraide.
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours.
- Faites une réserve d'eau potable.

PENDANT

- Restez chez vous.
- Ne prenez pas la voiture.
- Ne vous exposez pas au froid.
- Ne montez pas sur le toit.

APRES

- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Déneigez les abords de votre domicile.
- Si vous devez prendre la route, utilisez les équipements appropriés.

À NE PAS FAIRE :



- Évitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans.



- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur.



- Ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid.



- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.



- Évitez de sortir le soir, il fait plus froid.

À FAIRE :



- Nourrissez-vous convenablement.



- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés.



- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.



PANDÉMIE

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement étendue, d'un nouveau virus.

Le virus se transmet par :

- La voie aérienne :

C'est-à-dire la dissémination dans l'air par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou les postillons.

- Le contact rapproché avec une personne infectée :

Lorsqu'on embrasse ou qu'on lui serre la main.

- Le contact avec des objets touchés :

Contaminés par une personne malade (une poignée de porte...).

REFLEXES

- Laver vous régulièrement les mains avec de l'eau et du savon.
- Placer un mouchoir en papier devant la bouche et le nez avant de tousser ou d'éternuer.
- Jeter le mouchoir en papier dans une poubelle et lavez-vous ensuite les mains.
- Garder une distance d'un mètre avec votre interlocuteur.
- Ne pas utiliser des systèmes de ventilation ou un climatiseur.

GRIPPE

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION



**LAVEZ-VOUS LES MAINS
PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**

AVEC DU SAVON OU UTILISEZ UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE



**LORSQUE VOUS ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ,
COUVREZ-VOUS LA BOUCHE ET LE NEZ
AVEC VOTRE MANCHE**

OU UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE



**EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPaux,
APPELEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT**

CONTACTEZ LE 15 UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE

POUR TOUTE INFORMATION

0 825 302 302

0825 302 302 est un service gratuit

www.pandemie-grippale.gouv.fr

Les gestes de chacun font la santé de tous



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme. Les vecteurs de transport de ces matières dangereuses sont nombreux : voie routière, voie ferrée, canalisation souterraine, voie aérienne.

Les principaux dangers liés aux transports de matières dangereuses sont :

- L'explosion occasionnée :

Par un choc avec production d'étincelles, par l'échauffement de produit, par le mélange de produits ou par l'allumage inattendu d'artifices ou de munitions.

- L'incendie :

Suite à l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle, l'inflammation d'une fuite.

- La dispersion dans l'air :

Causée par une fuite de produit toxique ou par une combustion.

REFLEXE

- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.
- Ne pas fumer.
- Protéger vos voies respiratoires.
- S'enfermer dans un local.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte.

ALERTE ATTENTAT

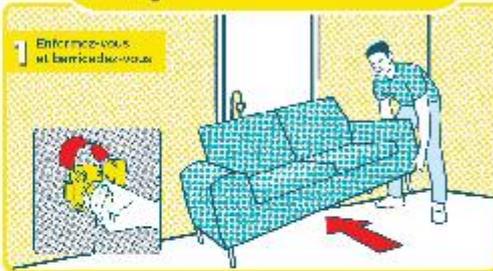
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

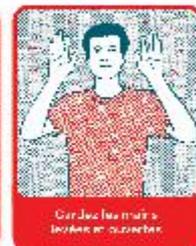
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- L'emploi d'une station ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

CONTACTS :

Gendarmerie Nationale : 17

Pompiers : 18

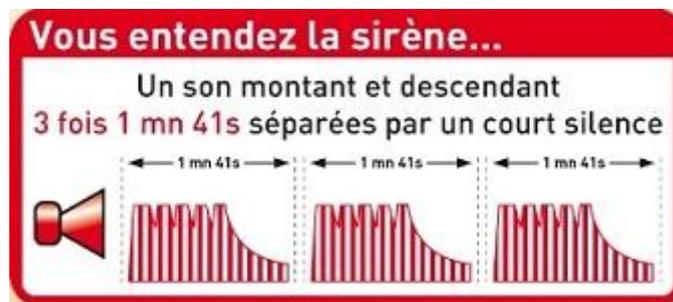
SAMU : 15

Mairie de CATENOY 03 44 77 01 61

Préfecture de l'Oise : 03 44 06 12 34

Défense et protection civile : 03 44 06 11 56

SIGNAL D'ALERTE



Mairie de CATENOY
4bis place de la Mairie
60840 CATENOY
www.catenoy.fr